AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0679
FR0012789949-FS0280

16 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mars 2016, la société Morgan Stanley Plc (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2016, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir indirectement 7 206 042 actions EUROPCAR GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International Plc	7 187 024	5,02
Morgan Stanley Capital Services LLC	19 018	0,01
Total Morgan Stanley Plc	**7 206 042**	**5,03**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre de contrats *equity cash-settled swap* EUROPCAR GROUPE détenus par le déclarant.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 6 644 116 actions EUROPCAR GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions EUROPCAR GROUPE.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 561 926 actions EUROPCAR GROUPE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 21 mars 2016 et portant sur 19 018 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 21 septembre 2016 et portant sur 16 280 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 20 octobre 2016 et portant sur 38 995 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 20 janvier 2017 et portant sur 45 860 actions EUROPCAR GROUPE ; et

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 6 février 2017 et portant sur 441 773 actions EUROPCAR GROUPE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 143 286 291 actions représentant 143 187 231 droits de vote (compte tenu de l'existence de 99 060 actions de préférence sans droit de vote), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.